

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 19/03/2026 - 5488 - 2012 B 01415 - 751 243 627 - A-Z FOOD

Copie certifiée conforme
de Gérard

[Signature]

AZ FOOD
6 Avenue Maurice Lévy
33700 MERIGNAC
SIRET : 751 243 627 00039

COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

SARL A-Z FOOD

6 Avenue Maurice Levy ZI Phare
33700 MERIGNAC
Siret : 75124362700039



CABINET JF BEL
Expertise comptable & Commissariat aux comptes

Société d'expertise comptable
inscrite au tableau de l'ordre de MONTPELLIER

9 rue de la République
34000 MONTPELLIER

Tél. 0411931450

Mail : expert.comptable@cabinet-bel.com

Web: <http://cabinet-bel.com>

 Sommaire

1. Comptes annuels	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
Annexe	7
<i>Règles et méthodes comptables</i>	8
<i>Notes sur le bilan</i>	10
<i>Autres informations</i>	15

COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

SARL A-Z FOOD

Comptes annuels



CABINET JF BEL
Expertise comptable & Commissariat aux comptes

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	2 079	2 079		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	21 787	20 666	1 122	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	2 954		2 954	2 954
Autres immobilisations financières	7 445		7 445	1 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	34 265	22 745	11 521	3 954
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	319 723		319 723	592 975
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 264 990	34 090	1 230 900	1 491 053
Autres créances	42 727		42 727	37 882
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	42 109		42 109	49 782
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 669 549	34 090	1 635 459	2 171 692
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 703 814	56 835	1 646 980	2 175 646
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	166 544	150 585
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	79 187	15 958
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	300 731	221 544
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	317 022	277 050
Emprunts et dettes financières diverses (3)	40	59
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	962 792	1 622 371
Dettes fiscales et sociales	64 047	54 622
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 348	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 346 249	1 954 102
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 646 980	2 175 646
(1) Dont à plus d'un an (a)	311 147	211 147
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 035 102	1 742 956
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	5 876	6 560
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	4 497 789	295 424	4 793 213	6 947 677
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	20 883		20 883	17 823
Chiffre d'affaires net	4 518 672	295 424	4 814 096	6 965 499
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			985	75
Autres produits			25	491
Total produits d'exploitation (I)			4 815 106	6 966 066
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			4 097 487	6 603 640
Variations de stock			273 252	-36 756
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			134 496	162 236
Impôts, taxes et versements assimilés			7 556	6 535
Salaires et traitements			141 640	160 538
Charges sociales			57 783	46 392
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			111	
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			13	257
Total charges d'exploitation (II)			4 712 337	6 942 841
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			102 769	23 225
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			2 063	1 567
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			2 063	1 567
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-2 063	-1 567
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			100 706	21 658

Compte de résultat (suite)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		474
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		11 150
Total produits exceptionnels (VII)		11 624
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	58	2 950
Sur opérations en capital		11 150
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	58	14 101
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-58	-2 477
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	21 461	3 223
Total des produits (I+III+V+VII)	4 815 106	6 977 690
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 735 918	6 961 731
BENEFICE OU PERTE	79 187	15 958
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

SARL A-Z FOOD

Annexe



CABINET JF BEL
Expertise comptable & Commissariat aux comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A-Z FOOD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 1 646 980 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 79 187 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/05/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 079			2 079
Immobilisations incorporelles	2 079			2 079
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	18 990			18 990
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 065	1 233	500	2 797
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	21 055	1 233	500	21 787
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 954	6 445		10 399
Immobilisations financières	3 954	6 445		10 399
ACTIF IMMOBILISE	27 088	7 678	500	34 265

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 079			2 079
Immobilisations incorporelles	2 079			2 079
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	18 990			18 990
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 065	111	500	1 676
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	21 055	111	500	20 666
ACTIF IMMOBILISE	23 134	111	500	22 745

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 318 116 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	2 954		2 954
Autres	7 445		7 445
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 264 990	1 264 990	
Autres	42 727	42 727	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	1 318 116	1 307 717	10 399
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
produits à recevoir	1 403
Total	1 403

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 346 249 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	5 876	5 876		
- à plus de 1 an à l'origine	311 147			311 147
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	962 792	962 792		
Dettes fiscales et sociales	64 047	64 047		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 388	2 388		
Produits constatés d'avance				
Total	1 346 249	1 035 102		311 147
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-40 656			
(**) Dont envers les associés	40			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEUR FACTURE NON PARVEN	7 761
INTERET COURUS A PAYER	876
Dettes prov pour congés payés	5 499
charges sociales prov congés p	2 045
Total	16 180

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Total			

 Autres informations**Engagements financiers****Engagements reçus**

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>PGE A HAUTEUR DE 90% par l'état a plus d'un an</i>	270 490
Autres engagements reçus	270 490
Total	270 490
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

A-Z FOOD

**Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 6 AVENUE MAURICE LEVY
ZI PHARE
33700 MERIGNAC
751 243 627 RCS BORDEAUX**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 30 juin,

À 10 heures,

Les associés de la Société A-Z FOOD, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, divisé en 1 000 parts de 50 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 6 AVENUE MAURICE LEVY ZI PHARE 33700 MERIGNAC, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur YILMAZ KARAKAS, titulaire de 150 parts sociales en pleine propriété,
- Madame CEMILE MANAP, ayant pour nom d'usage MANAP, titulaire de 850 parts sociales en pleine propriété,

~~Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.~~

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur YILMAZ KARAKAS, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,



- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.



L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 79 187 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	79 187 euros
------------------------	--------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	166 544 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	245 731 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 245 731 euros.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé à chacun des gérants, qui s'est élevée :

- pour Monsieur YILMAZ KARAKAS à un montant brut de 33 780 euros



CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

YILMAZ KARAKAS
Gérant



A-Z FOOD

**Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 6 AVENUE MAURICE LEVY
ZI PHARE
33700 MERIGNAC
751 243 627 RCS BORDEAUX**

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le ~~bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 79 187 euros~~ de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	79 187 euros
------------------------	--------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	166 544 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	245 731 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 245 731 euros.



L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

TROISIÈME RÉOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

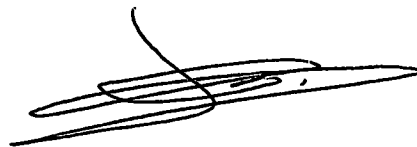
CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé à chacun des gérants, qui s'est élevée :

- pour Monsieur YILMAZ KARAKAS à un montant brut de euros

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



A-Z FOOD

**Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 6 AVENUE MAURICE LEVY
ZI PHARE
33700 MERIGNAC
751 243 627 RCS BORDEAUX**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 79 187 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	79 187 euros
------------------------	--------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	166 544 euros
-------------------------------	---------------

Pour former un bénéfice distribuable de	245 731 euros
---	---------------

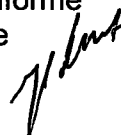
En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 245 731 euros.

~~L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.~~

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

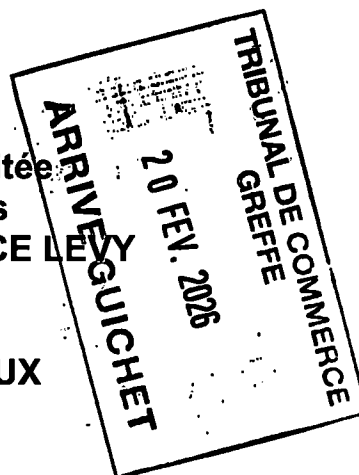
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



A-Z FOOD

**Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 6 AVENUE MAURICE LEVY
ZI PHARE
33700 MERIGNAC
751 243 627 RCS BORDEAUX**



RAPPORT DE LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

Exercice clos le 31 décembre 2024

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 4 814 096 euros contre 6 965 499 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -30,89%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1 010 euros contre 566 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 78,36%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 4 370 739 euros contre 6 566 884 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -33,44%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 134 496 euros contre 162 236 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -17,10%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 7 556 euros contre 6 535 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 15,62%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 141 640 euros contre 160 538 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -11,77%.

Le montant des charges sociales s'élève à 57 783 euros contre 46 392 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 24,55%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 7 contre 5 pour l'exercice précédent ;

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 111 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant de autres charges s'élève à 13 euros contre 257 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -95,11%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 4 712 337 euros contre 6 942 841 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -32,13%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 102 769 euros contre 23 225 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 342,50%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de - 2 063 euros (-1 567 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 100 706 euros contre 21 658 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 364,98%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 21 461 euros contre 3 223 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 565,87%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde ainsi par un bénéfice de 79 187 euros contre un bénéfice de 15 958 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 396,22%.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 646 980 euros contre 2 175 646 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -24,30%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 79 187 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice

79 187 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	166 544 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	245 731 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 245 731 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 300 731 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir approuver la rémunération brute de 33 780 euros allouée à la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Montpellier,
Le 13/06/2025.

YILMAZ KARAKAS
Gérant

